

La prospective dit : il faut vouloir !

Jean Saint-Geours

Parmi les facteurs importants qui paraissent devoir commander à l'avenir l'implantation des activités sur le territoire, une approche prospective rigoureuse en privilègerait probablement deux aujourd'hui :

- l'évolution des composantes de notre développement économique et social,
- les modifications plausibles dans la distribution des pouvoirs de décider et de faire.

Jean Saint Geours, qui développe ici ce thème, est actuellement président directeur général du groupe Sema et vice-président de l'Association internationale Futuribles.

Vouloir le possible ?

La prospective, dont on parle abondamment en France sans en faire beaucoup, consiste à explorer et à préparer un avenir lointain, le début du Troisième Millénaire en l'occurrence. Elle revient le plus souvent — et notamment en matière d'aménagement du territoire — à analyser les variables importantes dans les systèmes d'activités et de décisions, à déterminer le champ du probable et du possible, à vouloir l'un des scénarios du possible et à déterminer les meilleurs moyens de le réaliser.

Des efforts d'étude appliquée beaucoup plus importants que ceux qui sont faits à l'heure actuelle devraient être consentis pour la prospective de l'aménagement du territoire. L'évolution de l'ensemble formé par la combinaison complexe des forces de production, des relations économiques et des réseaux de pouvoirs envisagés dans une dimension spatiale, exige, en effet, des explorations étendues menées méthodiquement. Ces études faites, il est, d'autre part, nécessaire d'avoir les structures de réflexion et d'action propres à les rendre opératoires. A cet égard, la diminution importante du volume des études faites depuis quelques années vient peut-être du désenchantement consécutif à l'incapacité de les mettre en œuvre. Et l'on doit craindre — mais l'on peut éviter — que l'aménagement du territoire ne s'apparente trop exclusivement à du secoursisme.

On peut trouver une autre raison, de fond celle-là, à cette démarche trop empirique dans la difficulté même d'appréhender le mouvement prochain des activités économiques. Sans doute, pour les responsables des problèmes de localisation sur le territoire, deux tendances peuvent-elles apparaître certaines. D'une part, les problèmes graves que vont connaître de nombreuses industries contraintes à se « redéployer » sous la pression conjuguée des changements de techniques ou de besoins et de la concurrence. D'autre part, la tendance à la création d'activités nouvelles et d'emplois dans le secteur des services aux particuliers, au rythme de l'affinement déjà constaté des désirs et des aspirations.

L'ennui est que ces deux phénomènes, le premier défavorable et le second favorable, sont fortement liés et que les crises du redéploiement risquent, via la diminution des revenus distribués, de compromettre le mouvement vers une société post-industrielle où les services croîtraient et prospéreraient.

L'explosion de la téléinformatique

A la charnière de ces perspectives économiques assez sombres et du réseau des pouvoirs qui constituent l'armature de la société (y compris sous ses aspects spatiaux) se situe cependant un événement propice à la décentralisation : l'explosion de la télé-informatique. Les nouvelles possibilités de communication qu'elle ouvre permettent, en effet, de concevoir une large déconcentration des fonctions économiques sur le territoire. Les progrès faits récemment pour organiser le travail dans le sens de l'assouplissement convergent dans la même direction.

Que l'on ne se fasse pas d'illusions cependant. L'informatique, même sous sa forme moderne et révolutionnaire, demeure un instrument neutre au regard de la répartition des fonctions et des pouvoirs. Elle peut servir à accentuer la concentration des connaissances de qualité et les pouvoirs de décision, tout autant qu'elle peut en assurer la fragmentation. Et cela est vrai, bien sûr, aussi bien dans le domaine des structures politiques et administratives que pour l'organisation des entreprises du secteur secondaire et du secteur tertiaire.

Si l'on veut utiliser les évolutions actuelles et prévisibles de l'économie et de la technique pour favoriser une meilleure implantation des activités sur le territoire afin d'y harmoniser la vie, deux démarches liées doivent dès lors être suivies : mieux connaître et vouloir.

Mieux connaître...

Mieux connaître, c'est analyser avec lucidité la répartition des fonctions et des responsabilités à l'intérieur des petits systèmes qui composent le grand système économique et social. Les échecs de la décentralisation et l'entrée des organisations d'une certaine ampleur territoriale dans le cercle vicieux de l'incompétence



et de l'impuissance sont dus fréquemment, en effet, à un défaut d'analyse des niveaux nécessaires de facultés, d'initiatives et de décisions pour en édifier une construction où le jeu des éléments et les rapports de forces dynamisent l'ensemble. A la réflexion, tout corps social actif — ensemble des collectivités publiques, entreprises, familles même — peut être considéré potentiellement comme un système hiérarchisé d'autogestions. Ainsi, dans un groupe industriel, situer valablement des responsabilités autonomes sur le plan local par rapport au centre exige une analyse fouillée, des définitions de fonctions précises, l'organisation elle-même précise d'un réseau de transmissions, enfin des efforts de formation adaptés.

Et vouloir

Il n'en est pas différemment dans le domaine politique. En dépit des discours, on peut estimer — comme j'ai eu l'occasion de le dire à un colloque récent sur la décentralisation du tertiaire — que

la France n'a pas jusqu'ici réellement voulu la décentralisation des activités et la déconcentration des facultés de décisions. De ce fait, les travaux visant à définir les différents niveaux de pouvoirs et à situer à ces niveaux les compétences de décisions qui conviennent à un fonctionnement harmonieux de l'ensemble et minimisent les lourdeurs et les blocages ont été très insuffisants, sauf peut être dans le rapport de la commission présidée par O. Guichard (mais son mandat ne lui permettait que de traiter une partie du problème). Tout particulièrement, il a manqué jusqu'ici une « mise à plat » des fonctions de l'appareil administratif central et, surtout, à l'intérieur de celui-ci, de celles du ministère de l'économie et des finances. Cette mise à plat devrait être suivie d'un reclassement lucide des compétences et des pouvoirs, afin de ne laisser au centre que des pouvoirs véritablement stratégiques et de contrôle, et de donner leur chance aux collectivités locales.

Celles-ci nous intéressent d'un dernier point de vue, tout à fait fondamental.

La collectivité locale

De toutes les études faites sur les raisons des échecs et les conditions de succès du développement de grands ou de petits centres provinciaux, il résulte que c'est dans l'aptitude de la collectivité locale à créer un milieu bien équipé, bien informé, bien relié, ayant une personnalité culturelle, que réside le nœud des solutions.

C'est par cette voie que les personnels qualifiés pourront être attirés, que des initiatives seront prises, qu'un tissu moderne, riche en activités de prestations de services aux particuliers, pourra s'étendre.

Une franche et considérable déconcentration des pouvoirs politiques et administratifs au niveau d'instances locales ne garantit évidemment pas que l'imagination s'installera partout. Sans elle cependant, il est exclu que l'on puisse vivifier un nombre suffisant de pôles de développement humain.

J. S.-G.